

**Une fin de gestion 2016 et un budget 2017 d'austérité catastrophiques**

(En K€)	2016			2017	
	BR1	BR2	BR2-BR1	BP	BP-BR2
<b>DEPENSES</b>					
Personnel	202 630	205 330	+ 2 700	202 820	- 2 510
Fonctionnement	37 907	36 652	- 1 255	36 565	- 87
Investissement	9 342	9 093	- 249	7 870	- 1 223
<b>Total</b>	<b>249 878</b>	<b>251 074</b>	<b>+ 1 196</b>	<b>247 255</b>	<b>- 3 819</b>
<b>RECETTES</b>					
SCSP	213 525	211 640	- 1 885	209 608	- 2 032
Autres Financements État	6 372	4 580	- 1 792	6 201	+ 1 621
Recettes propres	25 152	26 444	+ 1 292	28 216	+ 1 772
Recettes fléchées	1 878	1 877	- 1	2 660	+ 783
Autre recettes	0	764	+ 764		- 764
<b>Total</b>	<b>246 927</b>	<b>245 305</b>	<b>- 1 622</b>	<b>246 685</b>	<b>+1 380</b>

BR : Budget rectificatif

BP : budget prévisionnel

SCSP : subvention pour charge de service public

**1/ approbation du budget rectificatif N°2 de l'année 2016**

La CGT se félicite de l'augmentation du point d'indice (encore très insuffisante pour rattraper la perte de pouvoir d'achat liée notamment au gel de la valeur du point depuis...) ainsi que du rattrapage en gestion des sommes dues aux agents (promotions, échelons ...). Ces deux mesures conduisent à une augmentation de la masse salariale en 2016. Hélas, ces mesures ne donnent lieu à aucune dotation supplémentaire au Cerema qui doit donc les financer en propre, ce que nous dénonçons.

Mais l'administration ne se contente pas de faire payer ces mesures salariales au Cerema, elle impose aussi une nouvelle forte baisse de la dotation de l'État à l'établissement (suppression de 1,9M€ de la subvention pour charge de service public -SCSP). Cela ne peut que renforcer la course aux recettes propres que nous constatons aujourd'hui et qui va restreindre la capacité de l'établissement à assurer notamment ses missions pour le compte de l'Etat. Pour autant cette recherche de ressources propres ne suffit pas à équilibrer un budget 2016 largement déficitaire.

Le directeur général a eu le culot de dire qu'il fallait voter favorablement le budget rectificatif N°2, afin de ne pas compromettre la paye de décembre des agents ! Effectivement, voter un budget rectificatif de l'année au 30 novembre ne permet plus ni de faire d'autres choix, ni de se retourner vers la tutelle par exemple pour demander une compensation des mesures salariales ! Sauf à faire en sorte, ce vers quoi on s'oriente, que le conseil d'administration devienne une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et à propos desquelles le vote contre serait exclu... La seule position responsable, si on prend un peu au sérieux les missions du Cerema et ses agents, c'est bien le vote contre.

**Vote : CONTRE 5 (représentants du personnel) ; POUR les 14 autres administrateurs présents**

## 2/ Budget prévisionnel 2017

Le directeur général pointe quelques éléments de ce budget, en présentant ses faiblesses sinon comme des forces, du moins comme des promesses de lendemains qui chantent :

- Diminution de 1 % du budget en dépense, les recettes demeurant constantes.
- Baisse de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) compensée par d'autres recettes. Par exemple, l'entrée du Cerema dans le dispositif « Tremplin Carnot » de l'Agence Nationale de la Recherche, ou encore un report de financement de l'État.
- Diminution de 125 ETP, soit une baisse de 2,5M€ de masse salariale. Cette baisse est plus conséquente que celle de la SCSP. Il y a environ 200 départs par ans (retraite + mutations), ce qui laisse la possibilité de recruter environ 75 agents.
- Baisse ralentie du fonctionnement courant
- Hausse des investissements courants (dans un contexte où l'investissement total diminue), permettant de préserver l'avenir

La CGT a constaté que les dépenses diminuent toutes, ainsi que la SCSP, alors qu'il est prévu une hausse des ressources propres. La baisse des effectifs représente par exemple la moitié de la direction de l'Est, ou encore la totalité du siège...

La seule réponse apportée sur la baisse de 4 % de l'effectif, alors que c'est seulement 2 % à l'IGN et Météofrance, est que c'est pire dans les services du ministère et d'autres établissements. Le directeur général, le président et la secrétaire générale du ministère ont toutefois reconnu qu'il sera difficile de garder toutes les compétences dans les directions. En effet, en 2017 tous les départs en retraite et mutations ne pourront pas être remplacés.

Le représentant de la Fédération Nationale de l'Environnement s'inquiète de la capacité du CEREMA à compenser 125 ETP par une augmentation de sa productivité.

La représentante des villes moyennes explique que l'État supprime ses dotations aux collectivités qui doivent faire elles-mêmes des économies. Elles ne peuvent donc pas s'impliquer davantage. Pour elle, ce budget est dans la continuité de celui de l'année dernière.

Ces deux intervenants se sont abstenus lors du vote.

Le président explique que le dialogue est renoué avec le ministère (ouf !) et qu'il y a une inflexion par rapport à l'année dernière (en effet c'est pire). En particulier, il souligne la hausse des investissements courants comme un signe positif, alors que globalement les investissements sont à la baisse.

La secrétaire générale du ministère, qui n'a pas le droit de vote, insiste sur la nécessité de mieux cibler les activités en travaillant la complémentarité avec d'autres établissements et la valorisation des cœurs de métier du Cerema, à l'international. La CGT signale que si le Cerema est parfaitement légitime pour poursuivre et amplifier son action à l'international, cela ne doit pas être aux dépens de ses missions premières au bénéfice de l'État et des collectivités.

Cette intervention est révélatrice du décalage entre la vision de certains administrateurs et la réalité des missions et du vécu des agents.

Les autres membres se focalisent comme le président sur une perspective à moyen terme qui serait meilleure compte tenu de ces investissements et d'un budget très bien équilibré par le directeur général compte tenu de la situation. Tout ceci pour justifier une vote en faveur de ce budget en rupture avec l'engagement pris fin 2015 !

**Vote : CONTRE 5 (représentants du personnel) ; ABSTENTION 2 ; POUR les 12 autres administrateurs présents**

### **3/ Réflexion pour la mise en place des comités d'orientations territoriaux et thématiques**

Les comités d'orientations territoriaux et thématiques étaient prévus par la loi de création du Cerema mais n'ont pas été mis en place à ce jour. Nous en sommes apparemment toujours au stade des réflexions... Cela, comme l'absence d'un conseil scientifique et technique, est révélateur de la seule priorité donnée au Cerema par la tutelle : se serrer la ceinture ! Pour le contenu des missions, cela peut attendre...

La question de l'articulation des comités d'orientations avec les Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement (COTITA) a été évoqué dans le souci de ne pas complexifier le dialogue avec les partenaires et l'administration centrale. Le risque de redondance avec le conseil stratégique (instance de réunion de l'État et des collectivités) a aussi été évoqué.

Pour la CGT il y a nécessité d'associer les usagers et les représentants du personnel tel que le prévoit le protocole CEREMA. C'est ce qui permet notamment un élargissement vis-à-vis de l'instance Conseil Stratégique.

### **4/ Convention cadre avec l'Agence Française de Développement (AFD)**

La proposition après deux ans de partenariat, est la reconduction avec un élargissement à de nouveaux domaines : fluvial et maritime, environnement.

La représentante de la Direction de la Sécurité Routière s'inquiète que ce domaine ne soit pas repris explicitement, alors qu'il y a des enjeux très importants sur ce sujet dans les pays émergents qui se retrouvent dans la situation de la France des années 60-70.

Selon cette convention, un barème spécifique régit les interventions du Cerema envers l'AFD, dont les montants dépendent de la reconnaissance des agents en comité de domaine. La CGT souhaiterait que le barème soit basé sur la compétence réelle des agents plutôt que sur la reconnaissance en comité de domaine. En effet, les pratiques des comités de domaine, selon les thématiques, sont hétérogènes, et la reconnaissance des agents y est parfois difficile, surtout pour les catégories B.

Le directeur général reconnaît que c'est un vrai sujet, qu'il faut améliorer et mieux aider les passages en comité de domaine, plutôt que de chercher à modifier le barème de la convention.

La CGT aurait souhaité que soit fourni un bilan des activités réalisées via les conventions validées en CA ces deux premières années.

**Vote : ABSTENTION 2 (représentants CGT) ; POUR les 17 autres administrateurs présents**

### **5/ Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo (IKV)**

Les représentants du personnel CGT et FO, ainsi que le représentant de la Fédération National de l'Environnement, expriment leur regret que cette expérimentation n'aille pas plus loin que ce qui est prévu au ministère, pour un établissement qui a vocation à travailler dans le domaine environnemental.

Le directeur général indique qu'il estime à 60 000 € l'impacte financier de cette mesure...

Il sera difficile aux agents d'obtenir cette indemnité compte tenu des restrictions qui figurent dans la loi (utilisation quotidienne du vélo). La CGT a toutefois choisi de voter POUR la mise en place de cette mesure. Il s'agit d'une expérimentation dont il faudra rapidement dénoncer les insuffisances, exemples à l'appui. Dans le climat actuel, chaque avancée est bonne à prendre !

**Vote : CONTRE 1 (représentant FO) ; POUR les 18 autres administrateurs présents**